http://www.snetap-fsu.fr/Bretagne-declaration-au-CTREA-du-8.html



## Bretagne : déclaration au CTREA du 8 juillet 2015

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juillet 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/4

## Bretagne : déclaration au CTREA du 8 juillet 2015

<u>Déclaration liminaire</u> du SNETAP-<u>FSU</u> en <u>CTREA</u> sur le dialogue social.

Depuis trois ans, les e changes entre les organisations syndicales, dont le SNETAP, et les services de la <u>DRAAF</u>, notamment le <u>SRFD</u>, ont e te cordiaux.

S'il nous est arrive de nous opposer a quelques de cisions et de les contester, cela s'est toujours fait dans un climat de dialogue et d'e change.

Qui dit dialogue dit, au moins, deux interlocuteurs qui, malgre leurs diffe rences d'appre ciation, sont tout de me me capables de s'entendre, voire d'e laborer quelques re ponses plus adapte es et certainement plus approprie es, cela dans le cadre de nos missions respectives et dans le souci constant des personnels.

Nous ne pouvons que supposer que ces missions et ce souci des personnels sont et demeurent une exigence largement partage e d'un co te comme de l'autre.

Dans cette perspective, et quand il s'est agi de travailler a l'e laboration d'un projet re gional de l'Enseignement agricole public, il ne nous semble pas que le SRFD ait rencontre des interlocuteurs avec qui il e tait impossible de discuter.

Quand il s'est agi de l'installation des CHS<u>CTREA</u> et des cellules de veille, me me si les e changes furent tendus, le SNETAP n'a pas e te aux abonne s absents de la discussion. Nous pourrions multiplier a l'envi les exemples.

Peut-e tre, par nos insistances, certains d'entre nous e taient a « baffer », pour reprendre une expression entendue lors de la dernie re <a href="CCP">CCP</a> le 22 juin, dans un aparte qui n'a pas e te suffisamment inaudible pour ne pas nous e tre rapporte, mais nous oeuvrions a ce qui e tait de notre devoir et de nos mandats.

Depuis peu, le climat s'est clairement tendu et des propos, des postures, pluto t que des arguments, ont e te tenus et sont tout a fait inadmissibles, surtout quand ils sont e mis par un chef de service qui, du fait de ses fonctions, est appele a nourrir et a entretenir le dialogue social... Nous n'osons croire que la strate gie soit de le rendre impossible.

En tout cas, les derniers e ve nements le rendent plus difficiles et il faudra bien que l'autorite acade mique prenne conscience de sa responsabilite dans ce que nous entendons de noncer.

Pour traiter le dossier des <u>TFR IBA</u>, on a accuse l'intersyndicale mais aussi le SNETAP de diffamation.

Si l'on s'entend bien sur le sens de ce mot, a savoir chercher a porter atteinte a la re putation ou a l'honneur de quelqu'un par des e crits ou des paroles, il s'agit d'un de lit et la re paration judiciaire est alors souhaitable et le gitime.

Ou est la diffamation quand dans nos courriers, nous relatons des faits, la re union du 13 mai, et des perspectives e nonce es par l'autorite acade mique concernant les contrats des agents contractuels et la rede finition des missions des titulaires sur plusieurs e tablissements ?

Copyright © Snetap-FSU Page 2/4

## Bretagne : déclaration au CTREA du 8 juillet 2015

On nous a dit, lors de l'audience intersyndicale, que la non-reconduction n'e tait pas une de cision qui avait e te prise et acte e.

Mais on vous a dit aussi, lors de cette me me audience, que la manie re dont l'information avait e te e nonce e le 13 mai revenait, pour les pre sents, a une annonce de non reconduction de contrats (surtout quand on leur demande de penser a re diger de nouveaux CV)

Par ailleurs, ou est la diffamation quand, concernant ces me mes perspectives, nous faisons savoir a qui de droit notre profonde divergence et notre appre ciation diame tralement oppose e ?

Aujourd'hui, a la lumie re des faits, et apre s les arbitrages du Service des Ressources Humaines et de la <u>DGER</u>, e tions-nous bien, organisations de l'intersyndicale, celles et ceux qui diffamions quand nous contestions la perspective de nonce e?

Aujourd'hui, alors que les contrats ont ete reconduits a l'identique, e tions-nous dans notre tort que de vouloir de fendre les personnels devant ce que nous estimions e tre un de sengagement de l'Etat, amorce par les services re gionaux, sans aucune injonction du ministe re a cet e gard?

Par contre, il y a malhonne tete intellectuelle quand on entend dire, par madame la cheffe du SRFD, qu' « on ne peut pas discuter avec les syndicats de l'intersyndicale ».

Il y a diffamation quand madame la cheffe du SRFD claironne en public que le SNETAP se re jouirait de la disparition de l'enseignement prive.

Outre que madame la cheffe du SRFD est fort mal informe e sur nos intentions a ce sujet et nos combats, la encore nous voulons de noncer une posture qui, en voulant outrancie rement disqualifier l'interlocuteur, manifeste une volonte de sacrifier tout dialogue et le discernement qui va avec.

Et cela, nous ne saurions l'accepter.

Un ve ritable dialogue social se nourrit d'e changes qui supposent le respect des interlocuteurs qui sont issus des e lections professionnelles.

Nous ne pouvons imaginer que l'Autorite acade mique entendrait remettre en cause ce re sultat, en disqualifiant tel ou tel d'entre nous.

Un respect qui, par ailleurs et malgre tout, engage chacun a conside rer l'interlocuteur comme le gitime, notamment dans ses fonctions et attributions.

Dialoguer ne signifie pas de cider et nous n'entendons pas remettre en cause cette pre rogative qui appartient a l'autorite acade mique seule.

Mais dialoguer signifie accepter des diffe rences d'appre ciations qui, entendues, peuvent e tre concilie es ou, en tout cas, prises en compte dans la de cision finale.

Cela veut dire aussi argumenter : or nous ne conside rons pas que des postures, des arguments « faussement » d'autorite qui mettent en sce ne un chef devant ses troupes aligne es, rele vent de cet effort d'argumentation. Et dialoguer peut permettre d'aboutir a un consensus partage, d'autant plus acceptable que son e laboration, a

Copyright © Snetap-FSU Page 3/4

## Bretagne : déclaration au CTREA du 8 juillet 2015

partir des informations elles- me mes partage es, serait le fruit d'une vraie concertation entre les acteurs.

C'est bien ainsi que nous entendons mener notre travail de repre sentant des personnels. Nous y sommes pre ts. Nous le demandons.

Quant aux informations partage es, je voudrai faire remarquer que nous ne pouvons nous satisfaire des documents pre paratoires envoye s pour ce <u>CTREA</u>.

Rien sur la <u>DGH</u>; rien sur le mouvement des personnels, titulaires comme contractuels; rien sur le comite de suivi du PREAP; rien sur la De fense et la Promotion des Valeurs de la Re publique...

Par cette de claration liminaire, nous nous satisferions, a tout le moins, d'un geste ou d'une parole d'apaisement. Et il nous semblerait judicieux que, au cours de ce <u>CTREA</u> ou dans une rencontre hors CTREA, nous puissions nous entendre sur la me thode me me de ce dialogue.

Cela offrirait a chacun l'avantage de nous e pargner, pour les rencontres futures, tout malentendu. Rennes, le 8 juillet 2015.

SNETAP-<u>FSU</u> Bretagne - Albe ric Perrier, Lyce e The odore Monod - 55, boulevard de la Bouvardie re - BP 55124 - 35651 Le Rheu cedex - bretagne.snetap snetap-fsu.fr - 07.70.44.33.11

Copyright © Snetap-FSU Page 4/4